

## Timetabling and Capacity Redesign (TTR).

Journal des modifications

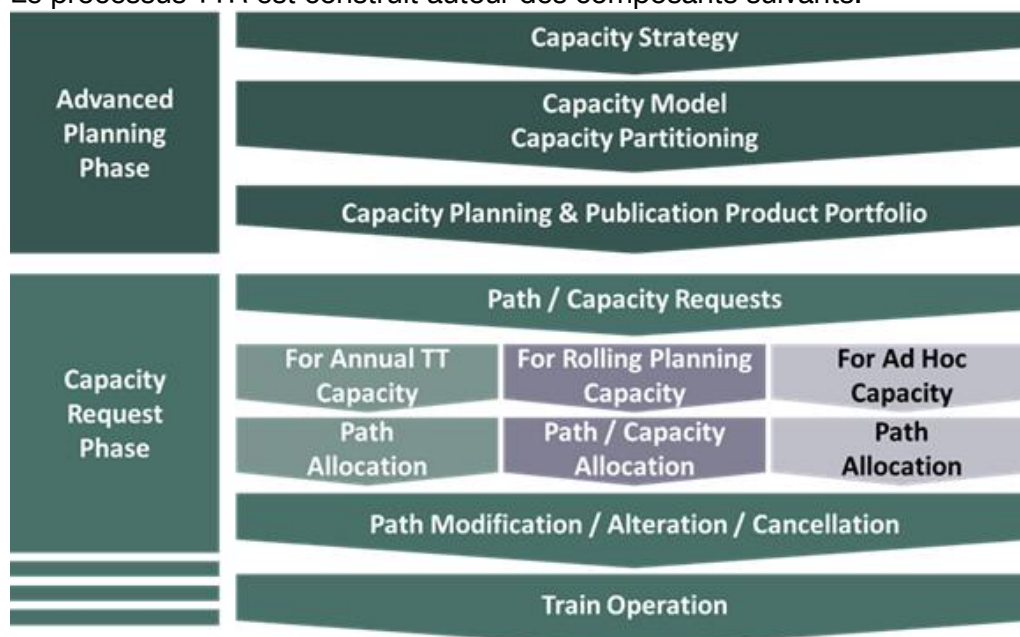
Version		Date	Nouveau
0.1		04.12.2020	Création

### 1 Objectifs du TTR

RailNetEurope (RNE) et Forum Train Europe (FTE), soutenus par l'Association européenne du fret ferroviaire (ERFA), travaillent actuellement à une refonte du processus international de gestion des horaires (TTR). L'objectif du TTR est d'harmoniser et d'améliorer le système européen de planification des horaires ferroviaires afin d'accroître considérablement la compétitivité des transports ferroviaires. Le TTR se compose de différents éléments, dont notamment une meilleure planification de la répartition de la capacité de l'infrastructure (y compris les restrictions temporaires de capacité) et l'introduction de nouveaux processus d'allocation de capacité. L'objectif est de mieux répondre à tous les besoins du marché et d'optimiser l'utilisation de la capacité des infrastructures existantes. En particulier pour le trafic voyageur, cela signifiera une disponibilité plus tôt de l'horaire définitif permettant un achat des billets plus tôt et plus fiable pour les voyageurs. Pour la majorité du trafic de fret, cela signifiera plus de possibilités pour les demandes de sillons à court terme et donc plus de flexibilité pour mieux répondre aux besoins des clients. Des informations détaillées sur le projet sont disponibles sur: [ttr.rne.eu](http://ttr.rne.eu)

### 2 Composants du processus

Le processus TTR est construit autour des composants suivants:



Les composants essentiels sont décrits plus en détail ci-dessous :

- **Stratégie de capacité (X\*-60 à X\*-36 mois):** La stratégie de capacité est la planification de capacité à long terme du gestionnaire d'infrastructures (GI) pour une ligne dédiée, une partie d'un réseau ou l'ensemble du réseau. Le principal objectif de la stratégie de capacité est de fournir un premier aperçu de la capacité disponible sur l'infrastructure à l'avenir et des besoins futurs en capacité. Il permet au GI de partager ses futurs besoins de capacité avec les GI voisins et les candidats.
- **Modèle de capacité (X\*-30 à X\*-18 mois) avec partitionnement de la capacité:** le modèle de capacité donne une définition plus détaillée de la prévision de la demande et permet le partitionnement de la capacité en planification annuelle, planification continue (Rolling Planning), restrictions de capacité temporaires et capacité non planifiée (si disponible). Les candidats ont la possibilité de contribuer au modèle de capacité en annonçant leurs besoins en capacité et peuvent faire part de leur avis sur le partage de capacité proposé.
- **Alignement international sur les TCR:** Des restrictions temporaires de capacité (TCR) peuvent survenir en cas de maintenance, de renouvellement ou de construction de l'infrastructure ou d'autres restrictions d'utilisation, qui ont un impact sur la capacité disponible sur une ligne. Ils se réfèrent aux TCR à impact majeur, élevé, moyen et mineur ainsi qu'aux petits travaux (indisponibilité des sillons pour cause de maintenance par exemple). Les TCR sont nécessaires pour maintenir l'infrastructure et ses équipements en bon état et pour permettre le développement de l'infrastructure conformément aux besoins du marché.
- **Capacité pour les demandes annuelles:** Capacité à être coordonnée à une date limite définie ou mise à disposition pour les demandes déposées après cette date.
- **Capacité pour les demandes du Rolling Planning:** Capacité dédiée basée sur des bandes de capacité pour une fenêtre de temps ou un sillon défini, qui peut être commandé à un moment librement choisi par le demandeur de sillon, mais au plus tôt quatre mois avant le premier jour d'exploitation.
- **Capacité pour les demandes ad hoc:** Capacité non planifiée ou capacité résiduelle pour les demandes soumises moins de 30 jours avant l'exploitation.

*X représente le jour du changement d'horaire 2025*

### **3 Conversion du TTR**

Avec la stratégie d'utilisation du réseau (STUR) et les plans d'utilisation du réseau (PLUR) correspondants, la Suisse dispose depuis un certain temps déjà des instruments nécessaires dans les domaines de la stratégie et du modèle de capacité. Au niveau européen, les travaux commenceront en 2022 pour la préparation des modèles de capacité pour l'horaire 2025, avec la participation des demandeurs de sillons. Le modèle de capacité 2025 pour la Suisse a déjà été élaboré et publié (PLUR 2025). Le travail de mise en œuvre en Suisse en 2022 sera donc axé sur la coordination du modèle de capacité suisse avec les GIs voisins.